

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 28
- absents..... 05
- votants..... 31
- procurations..... 03

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa :  
télétransmission en Préfecture le :

**- 3 AVR. 2024**

publication en ligne le :

**- 3 AVR. 2024**

DAVIET Roland, Maire.

Le 26 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire de la Mairie siège, sise 143 rue de la République, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Ségolène GUICHARD, M. Eric JANIN et Mme Brigitte REBOUILLAT, absents et excusés.

Mme Ségolène GUICHARD a donné procuration à M. Roland DAVIET.

M. Eric JANIN a donné procuration à M. Jean-Philippe BOIS.

Mme Brigitte REBOUILLAT a donné procuration à M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD.

Mme Stéphanie VEREL a été désignée secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2024 / 23      Budget principal - Autorisations de Programme (AP) : Révision des montants et des échéances des crédits de Paiement (CP) :**

*Monsieur le Maire expose ;*

La commune a recours aux autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour la gestion financière des opérations de travaux suivantes :

- Aménagement "Au Grand Champ" (*délibération n° 2023/102 du 05/12/23*) ;
- Aménagement rue de la Grenette (*délibération n° 2019/40 du 26/03/19*) ;
- Aménagement d'un parking souterrain au secteur Mairie (*délibération n° 2019/41 du 26/03/19*) ;
- Aménagement d'un cimetière paysager (*délibération n° 2020/26 du 10/03/20*).

Ce mode de gestion, prévu par l'article L 3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet de mieux prendre en compte la mesure du caractère pluriannuel des investissements communaux et d'ajuster les crédits budgétaires en fonction de l'avancée des travaux.

Pour mémoire, les AP et les CP sont définis à l'article L3312-4 du CGCT de la manière suivante :

- Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les estimations faites lors de l'ouverture des AP/CP nécessitent d'être ajustées et ce afin de se rapprocher au mieux des nouvelles estimations à intégrer aux prévisions budgétaires.

- Le montant des autorisations s'élève désormais à 13 398 504.70 €, réparti comme suit :
  - Aménagement rue de la Grenette..... 3 145 504.70 €
  - Aménagement d'un parking souterrain..... 4 348 000.00 €
  - Aménagement "Au Grand Champ"..... 3 795 000.00 €
  - Aménagement d'un nouveau cimetière..... 2 110 000.00 €
- Le nouvel échéancier proposé se répartit tel que présenté en annexe.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'APPROUVER** les montants révisés des Autorisations de programme tels que présentés ci-dessus.

**D'APPROUVER** l'échéancier prévisionnel de mandatement tel que présenté en annexe.

**D'OUVRI**R les crédits nécessaires au budget primitif, tels qu'ils sont proposés dans l'échéancier ci-annexé.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Stéphanie VEREL.

**Autorisations programmées et crédits de paiement**

**Annexe à la délibération approbative  
du Conseil Municipal n° 2024/23 en  
date du 26 mars 2024**

Millésime d'AP programme	Autorisation de programme			Réalisation de CP sur exercice < N				BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
	Montant Voté	Montant Affecté	Recettes Attendues	CA<N	CA N	Cumul	RAR sur CP				
1) rue de la Grenette Délib 2019-40	3 511 045.00 €	3 145 504.70 €	580 065.00 €								
2023		3 132 682.19 €		2 543 782.38 €	588 899.81 €	3 132 682.19 €	- €				
2024		3 145 504.70 €		3 132 682.19 €	- €	3 132 682.19 €	12 822.51 €	12 822.51 €	- €	- €	- €
2) Parking sous terrain Délib 2019-41	4 348 000.00 €	4 348 000.00 €									
2023		21 311.69 €		21 311.69 €		21 311.69 €	- €	- €			
2024		4 348 000.00 €		21 311.69 €		21 311.69 €	- €	- €		2 174 000.00 €	2 152 688.31 €
2025				21 311.69 €		21 311.69 €		- €			
3) Opération "Au Grand Champ" Délib 2023-102	3 795 000.00 €	3 795 000.00 €	3 370 000.00 €								
2023		45 817.72 €		37 695.72 €	8 122.00 €	45 817.72 €	- €				
2024				45 817.72 €		45 817.72 €	239 800.00 €	239 800.00 €	1 500 000.00 €	1 500 000.00 €	509 382.28 €
4) Cimetiere Machouettes Délib 2020-26	1 985 200.00 €	2 110 000.00 €	500 000.00 €								
2020		3 268.44 €			3 268.44 €	3 268.44 €	- €				
2021		24 011.37 €		3 268.44 €	20 742.93 €	24 011.37 €	- €				
2022		37 330.01 €		24 011.37 €	13 318.64 €	37 330.01 €	- €				
2023		78 231.52 €		37 330.01 €	40 901.51 €	78 231.52 €	- €				
2024		78 231.52 €		78 231.52 €	- €	78 231.52 €	1 714 380.00 €	1 714 380.00 €	317 388.48 €		
<b>TOTAL AP-CP</b>		<b>13 398 504.70 €</b>	<b>4 450 065.00 €</b>			<b>3 278 043.12 €</b>	<b>1 967 002.51 €</b>	<b>1 967 002.51 €</b>	<b>1 817 388.48 €</b>	<b>3 674 000.00 €</b>	<b>2 662 070.59 €</b>